

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 28 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; L. BRARD, E. FARHAT, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS ( 10 ) :

J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER  
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT  
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY  
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

P. MIS

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS**

**OBJET : Modification et mise à jour des effectifs**

- 1) Suite au départ en retraite du « responsable de l'équipe - Service aux usagers et interventions d'urgence » du service Gestion et Entretien du Patrimoine Bâti au 1er mars 2017 et afin d'assurer une continuité de service, il est demandé de créer un poste sur le grade d'agent de maîtrise territorial, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'agent de maîtrise principal, à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.
- 2) En raison du départ en retraite d'un « électricien » au 1er octobre 2017 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'équipe Réseaux souples du service Aménagement urbain, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique, à temps complet, sur les grades d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique principal de 2ème classe. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.
- 3) Suite à la mobilité interne d'un « agent d'entretien des espaces verts » au 1er février 2017 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'équipe du Secteur périphérique Rive droite du service Cadre de vie, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique, à temps complet, sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.
- 4) Suite au départ en retraite du « Responsable de l'équipe - signalisation verticale et horizontale » au 1er août 2017 et afin d'assurer une continuité de service au sein de la cellule Signalisation du service Déplacement, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique, à temps complet, sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

5) Suite au départ en retraite au 1er septembre 2016 d'un « agent en charge du suivi administratif » du service Urbanisme et pour répondre à une situation de reclassement professionnel, il est demandé de créer un poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet.

6) Suite au départ en retraite d'un « conducteur d'engins de propreté urbaine » au 1er juillet 2017 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'équipe Sport nettoyage mécanique du service Cadre de vie, il est demandé de créer un poste sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux , à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

7) Suite au départ en retraite d'un « agent de maintenance du mobilier urbain et sportif » au 1er juin 2017 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'équipe Sport nettoyage mécanique du service Cadre de vie, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique à temps complet, sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

8) Suite au départ en retraite d'un ATSEM au 1er mars 2017 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'école maternelle Léo Lagrange, une résorption d'emploi précaire est envisagée. A cet effet, il est demandé de créer un poste d'adjoint d'animation, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

9) Suite à la mutation d'un agent d'office au 1er juillet 2017 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'office et de l'école d'Antoigné, une résorption d'emploi précaire est envisagée. A cet effet, il est demandé de créer un poste d'adjoint technique, à temps non complet, à 32/35ème. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

10) Suite à la mutation d'un agent d'office au 1er septembre 2017 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'office et de l'école Antoine Lavoisier, une résorption d'emploi précaire est envisagée. A cet effet, il est demandé de créer un poste d'adjoint technique, à temps non complet, à 32/35ème. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

11) Suite au départ en retraite d'un agent d'office au 1er mai 2016 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'office de l'école Jules Ferry et au sein de l'école Marie Carpentier, une résorption d'emploi précaire est envisagée. A cet effet, il est demandé de créer un poste d'adjoint technique, à temps non complet, à 28/35ème. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

12) Suite au départ en retraite d'un ATSEM au 16 janvier 2015 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'office de l'école France Souché et au sein de l'école Jean Zay, une résorption d'emploi précaire est envisagée. A cet effet, il est demandé de créer un poste d'adjoint technique, à temps non complet, à 30/35ème. Le poste créé précédemment sur le grade d'ATSEM 1ère classe à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.

13) *En raison du départ en retraite d'un agent d'office au 1er novembre 2017 et afin d'assurer une continuité de service au sein du Foyer Soleil et de l'école Marie Carpentier, une résorption d'emploi précaire est envisagée. A cet effet, il est demandé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique à temps non complet, à 28/35ème, sera supprimé, après avis du comité technique.*

14) *En raison du départ en retraite d'un agent d'office au 1er décembre 2017 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'office de l'école Jules Ferry, une résorption d'emploi précaire est envisagée. A cet effet, il est demandé de créer un poste d'adjoint technique, à temps non complet, à 30/35ème. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet, sera supprimé, après avis du comité technique.*

15) *Suite au départ en retraite d'un animateur au 1er juillet 2017 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'école Paul Painlevé et au sein de l'accueil de loisirs municipal, une résorption d'emploi précaire est envisagée. A cet effet, il est demandé de créer un poste d'adjoint d'animation, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.*

16) *En raison du départ en retraite d'un ATSEM au 1er janvier 2018 et afin d'assurer une continuité de service au sein de l'école maternelle Maurice Carême, une résorption d'emploi précaire est envisagée. A cet effet, il est demandé de créer un poste d'adjoint d'animation, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet, sera supprimé, après avis du comité technique.*

*Il est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs.*

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n° 46 du conseil municipal du 22 juin 2017 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** les motifs évoqués ci-dessus et la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide de créer :

- 1) 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise territorial, à temps complet,
- 2) 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
- 3) 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
- 4) 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique principal de 2ème

classe, à temps complet,

5) 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet.

6) 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,

7) 1 poste sur le grade d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,

8) 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation, à temps complet,

9) 1 poste sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, à 32/35ème,

10) 1 poste sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, à 32/35ème,

11) 1 poste sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, à 28/35ème,

12) 1 poste sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, à 30/35ème,

13) 1 poste sur le grade d'adjoint technique, à temps complet,

14) 1 poste sur le grade d'adjoint technique à temps non complet, à 30/35ème,

15) 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet,

16) 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet.

Le coût de la création de ces postes est prévu au budget 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER